



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Lyon, le 24 janvier 2020

Affaire suivie par : Paul Lacouloumère
Pôle Autorité Environnementale
Tél. : 04 73 43 15 82
Télécopie : 04 73 43 16 00
Courriel :
paul.lacouloumere@developpement-
durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Vous avez déposé le 13 janvier 2020, une demande d'examen au cas par cas pour la création d'un accès à la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bleu, destinée à l'accueil d'activités économiques, située sur la commune de Polignac.

Cependant, le projet d'accès à cette zone constitue une composante nécessaire au fonctionnement de cette zone.

Au sens de l'évaluation environnementale, la ZAC de Bleu et le projet d'accès constituent un seul et même projet.

Ainsi, il vous revient d'apprécier la nécessité ou non d'actualiser l'étude d'impact, que vous avez produite fin 2017 relative à la ZAC, au vu de l'importance de la modification du projet initial et des impacts potentiels de cet aménagement sur les enjeux environnementaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
par délégation,

La chef du service Connaissance,
Information, Développement Durable,
Autorité Environnementale


Karine BERGER

Monsieur Michel JOUBERT

Président de la communauté d'Agglomération du Puy en Velay
16 Place de la Libération
43 000 LE PUY EN VELAY